FRANCHISE EXPO PARIS

# 20 au 23 mars 2011
# Paris Porte de Versailles

## BON DE COMMANDE / PRODUITS DE COMMUNICATION

*À retourner à :* Reed Expositions France – FRANCHISE EXPO PARIS
*Tour Vista – 52/54 quai de Dion Bouton – 92806 Puteaux cedex - France*
*Tel : +33 (0)1 47 56 52 87 - Fax. : +33(0)1 47 56 51 00*

**Réservé administration Franchise**

| N° ID : | Date : |
|---|---|

**À compléter en lettres CAPITALES**

Nom de l'enseigne :.....

Raison sociale : .....

Adresse de facturation :.....

.....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. :..... Fax. :.....

Contact (précisez la fonction) :.....

Ligne directe :..... Fax direct :.....

E.mail (obligatoire) :.....

N° TVA **(obligatoire)** : .....

***<u>Attention</u> : certaines offres étant limitées, les commandes sont traitées par ordre d'arrivée.***

## LES INVITATIONS VISITEURS

**Eléments techniques à remettre avant le 23/11/10**

- ❑ 4e de couverture quadri — 5 450 € HT

## LE CATALOGUE OFFICIEL DU SALON

**Eléments techniques à remettre avant le 25/01/11**
***(Fournir CD Rom + sortie couleur)***

- ❑ Couverture fenêtre — 6 500 € HT
- ❑ 2e de couverture — 4 650 € HT
- ❑ 3e de couverture — 4 650 € HT
- ❑ 4e de couverture — 5 450 € HT
- ❑ Page quadri — 2 900 € HT
- ❑ ¼ page quadri — 990 € HT

## LE SITE OFFICIEL DU SALON : *www.franchiseparis.com*

**BANNIERES**
**La page d'accueil (home page)**

- ❑ Bannière (728 x 90 ou 468 x 60) en rotation (3 *annonceurs maximum)* — 3 500 € HT

**Page Pré-enregistrement**

- ❑ Bannière (728 x 90 ou 468 x 60) en rotation (3 *annonceurs maximum)* — 2 200 € HT
- ❑ Skyscraper (120 x 600) en rotation (3 *annonceurs maximum)* — 2 200 € HT

**Page d'accueil de la liste exposants** *(non inclus recherche sectorielle)*

- ❑ Bannière (728 x 90 ou 468 x 60) en rotation (3 *annonceurs maximum)* — 2 200 € HT
- ❑ Skyscraper (120 x 600) en rotation (3 *annonceurs maximum)* — 2 200 € HT

**Recherche sectorielle des exposants**

- ❑ Couplage Bannière (728 x 90 ou 468 x 60) & Skyscraper (120 x 600) sur la liste exposants suite à recherche sectorielle *(**Exclusivité** par secteur d'activité)* — 1 200 € HT

**LES ENEWS aux Préenregistrés** (Bannière (468 x 60) en tête d'e-news *(Exclusivité par enews))*

- ❑ enewsletter – 4 semaines avant le salon — 500 € HT
- ❑ enewsletter – 3 semaines avant le salon — 900 € HT
- ❑ enewsletter – 2 semaines avant le salon — 1 500 € HT
- ❑ enewsletter – 1 semaines avant le salon — 2 200 € HT
- ❑ email – renvoi du badge à tous les préenregistrés J-3 — 3 000 € HT

**LES ENEWS de conquête visiteurs** (Bannière (468 x 60) en tête d'e-news *(Exclusivité par enews))*

4 enews envoyées entre le 10/01 et le 15/03 – Un annonceur par enews

- ❑ 1 bannière sur enewsletter — 1 900 € HT

**SPONSORING**

- ❑ Sponsoring du badge – ¼ page quadri *(Exclusivité)* — 5 000 € HT
- ❑ Sponsoring du badge – bandeau bas de page *(Exclusivité)* — 2 000 € HT

## LE SAC A VOS COULEURS

**Eléments techniques à remettre avant le 15/11/10**

- ❑ La face — 8 000 € HT
- ❑ Les 2 soufflets — 3 500 € HT

## INSERTION D'UN DOCUMENT DANS LE SAC

**Eléments à remettre avant le 05/03/11**

- ❑ Insertion d'un document *(documents fournis par l'annonceur )* — 1 800 € HT
- ❑ Goodies (*fournis par l'annonceur)* — 2 600 € HT + frais techniques sur devis

## LE MEMO PLAN

**Eléments techniques à remettre avant le 05/02/11**

- ❑ La 4ème de couverture — 3 200 € HT

## LES DALLES AU SOL - *Dalles autocollantes*

**Eléments techniques à remettre avant le 05/02/11**

- ❑ 5 dalles — 2 290 € HT
- ❑ 10 dalles — 3 890 € HT

## LE PACK LOGO SUR PLANS DE SALON

**Eléments techniques à remettre avant le 05/02/11**

- ❑ Votre logo sur les mémo-plans + les 5 plans muraux + les 4 plans géants au sol (3m x 3m) — 3 200 € HT

## CORDONS PORTE-BADGE (pour les badges visiteurs)

**A livrer le 15 février 2011**

- ❑ 30 000 cordons fournis par l'annonceur (assemblés par nos soins au portes-badge avant le salon) — 5 000 € HT

## DIFFUSION DE GOODIES

**A l'entrée de tous les espaces conférences**

- ❑ Votre pub en 4° de couverture des carnets de notes diffusés gratuitement — 2 000 € HT
- ❑ Diffusion de stylos à votre image à tous les participants (stylos fournis par annonceur) — 1 000 € HT

**A l'accueil** *(Exclusivité)*

- ❑ Diffusion de stylos à votre image dans l'accueil et au point info — 3 450 € HT

## LES NEZ DE MARCHES

**Eléments techniques à remettre avant le 15/01/10**

- ❑ Personnalisation des nez de marche — 2 990 € HT
  4 *annonceurs maximum*

## AFFICHAGE PORTE DE VERSAILLES

**Eléments techniques à remettre avant le 15/02/10**

- ❑ Votre image sur des flammes mobiles le long de l'allée A jusqu'au Hall 3 — 3 800 € HT
  5 flammes hauteur 3,20 m

***Pour toute demande particulière ou pour tout produit ne figurant pas dans cette brochure, n'hésitez pas à nous contacter. Nous trouverons ensemble la solution !***

# BON DE COMMANDE / PRODUITS DE COMMUNICATION

*À retourner à :*
*Reed Expositions France – FRANCHISE EXPO PARIS*
*Tour Vista – 52/54 quai de Dion Bouton – 92806 Puteaux cedex - France*
*Tél. : +33(0)1 47 56 52 87 – Fax. : +33(0)1 47 56 51 00*

## VOTRE COMMANDE

| Produit(s) de communication | Prix € HT | TVA* (19,6%) | Prix € TTC |
|---|---|---|---|
| | € | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| **Total commande en €** | **€** | **€** | **€** |
| **Acompte 50 % du montant TTC** | | | **€** |

*****Pour les exposants facturés hors de France, la TVA n'est pas applicable sur les produits de publicité (Directive 2008/8/CE). Pour les exposants de l'Union Européenne, obligation de transmettre le n° de TVA intracommunautaire pour être exonéré.*

Conditions de paiement : 50 % à la commande, le solde payable sur facture à la réception du produit.
Les Bons de Commande devront impérativement être accompagnés du premier acompte mentionné sur ci-dessus.

❑ **Par virement bancaire**

| Banque | Guichet | N° de compte | Clé RIB | Domiciliation | n° intra-communautaire | Motif |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 30066 | 10947 | 00010067602 | **68** | CIC Sud Saint Augustin<br>102, bd Haussmann - 75008 Paris | FR 92 410 219 364 | Franchise 2011 |

**N° code Iban : FR 76 3006 6109 4700 0100 6760 268 – code SWIFT : CMCI FR PP**
Pour un paiement par virement, mentionner impérativement sur les ordres de virement, la mention expresse suivante « REGLEMENT SANS FRAIS POUR LE BENEFICIAIRE ». Merci de nous adresser une copie de cet ordre.

❑ **Par carte bancaire** (document à retourner par fax au +33 (0)1 47 56 67 54)

**Carte:** o Visa o MasterCard o Eurocard

**N° de carte**: ..... Date d'Expiration: ...../.....

**Nom du porteur**: ..... Signature obligatoire:

❑ **Par chèque à l'ordre de REED Expositions France/Franchise Expo Paris – Tour Vista – 52/54 quai de Dion Bouton – 92800 Puteaux**

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des produits de communication et m'engage à m'y conformer sans réserve ni restriction.

**Nom, prénom du signataire :**

**Date et lieu :**

**Cachet de la société (obligatoire)**

**Signature (obligatoire)**

# PRODUITS DE COMMUNICATION
# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions s'appliquent à la vente d'espaces publicitaires dans les produits dérivés du salon Franchise Expo Paris (catalogue officiel du salon, newsletter etc…) ainsi que sur le site Internet accessible à l'adresse http://www.franchiseparis.com. Les produits dérivés et le site Internet du salon Franchise Expo Paris sont ci-après désignés : « les outils de communication ».

Toute demande d'insertion publicitaire dans les outils de communication de Franchise Expo Paris est réputée ferme et irrévocable par l'annonceur dès qu'elle est enregistrée par Reed Expositions France**.** Si cette demande est effectuée par un mandataire, elle engage conjointement celui-ci et l'annonceur, notamment pour le bon règlement de cette annonce. Le mandataire doit agir sous couvert d'une notification par l'annonceur qui doit préciser la portée et la durée de son mandat.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions d'achat d'un annonceur, il est convenu que les présentes conditions générales de vente prévalent.

L'annonceur s'engage à fournir les documents ou typons nécessaires à l'impression et/ou la mise en ligne de son message publicitaire pour les dates prévues. Les frais techniques éventuels seront à la charge de l'annonceur.

L'annonceur devra respecter les prescriptions de Reed Expositions France fixées dans ses documents commerciaux concernant la fourniture des éléments techniques (ex : format des bannières publicitaires).

En cas de suivi de la réalisation de l'annonce par les services communication du Salon Franchise Expo Paris, une épreuve peut être présentée à l'annonceur qui doit indiquer par retour les éventuelles modifications. Le non retour dans les délais implique une acceptation tacite. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, une annonce reprenant la raison sociale et les coordonnées de l'annonceur sera réalisée à ses frais.

Délai de mise en ligne : 3 jours ouvrables à compter de la réception des éléments techniques.

En cas d'annulation d'un ordre pour une cause quelconque, l'acompte de 50% reste acquis à Reed Expositions France.

Reed Expositions France décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques qui n'auraient pas été récupérés par les annonceurs ou leurs mandataires dans un délai de trois mois à compter de la dernière insertion.

L'enregistrement par Reed expositions France d'une demande d'insertion publicitaire ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé. Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les tarifs y afférents sont détaillés dans le bon de commande joints aux présentes. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions. En dehors des emplacements prévus au tarif de publication, aucune positions ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées par l 'annonceur sur la demande d'insertion publicitaire.

Le texte et les illustrations d'une annonce et notamment les marques et dénominations**,** sont publiés sous la seule responsabilité de l'annonceur. Notamment, les droits de reproduction éventuels des documents photographiques sont à la charge de celui-ci.

L'annonceur dégage Reed Expositions France, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il les garantit contre tout recours d'un tiers portant sur le contenu de ces insertions publicitaires. L'annonceur s'engage dons à assurer à ses frais la défense de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages et des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

La responsabilité de Reed Expositions France ne saurait être engagée au-delà d'un montant total correspondant à 2/12$^{e}$ du montant global annuel encaissé de la prestation, hors période de prorogation ou de renouvellement.

Toute erreur du fait de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou d'un tiers dans une annonce ne peut entraîner son annulation. La correction sera apportée dans le catalogue ou les produits publicitaires suivants.

Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est effectuée par écrit dans les 8 jours suivants la date d'insertion ou la date de mise en ligne.

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion publicitaire du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à Reed Expositions France et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de Reed Expositions France ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

Reed Expositions France ne peut également être tenue responsable des dommages accidentels ou volontaires causés à l'annonceur par des tiers du fait ou par leur connexion au réseau Internet.
L'annonceur renonce à tout recours contre Reed Expositions France ou un tiers, du fait des pertes, destructions, dommages ou préjudices résultant de l'interruption ou de la perturbation de l'Activité, causés directement ou indirectement, consistant en ou découlant de la défaillance de tout ordinateur, équipement de traitement de dates, microcircuit multimédia, système d'exploitation, microprocesseur (puce informatique), circuit intégré ou composant similaire, ou de tout logiciel, propriété ou non de Reed Expositions France.
Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'annonceur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives qui le concernent. Pour exercer ce droit, l'annonceur doit s'adresser à Reed Expositions France – Service marketing direct.
Reed Expositions France est libre de refuser, conformément aux usages de presse et de publication, l'insertion d'une annonce sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir à justifier son refus.
Les emplacements sont affectés selon les dates de réservation des annonceurs. Les factures sont établies en fonction de ces dates de réservation et doivent être réglées à réception. Dans le cas d'un annonceur passant par l'intermédiaire d'une agence mandatée par lui, la facture sera adressée à l'agence avec une copie à l'annonceur.
Les publicités sont payables 50 % du montant TTC à la remise du bon de commande et le solde à réception de la facture.
Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 10 % des sommes échues et non réglées. Tout retard de paiement entraînera l'application en sus d'une pénalité de retard à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Les frais de recouvrement sont à la charge du débiteur.
En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent.
Toute demande d'insertion publicitaire implique l'acceptation des conditions générales ci-dessus.